

TABLEAU DES GARANTIES «CARRÉ NEIGE INTEGRAL» PENDANT LE SEJOUR

MONTANT DU PLAFOND DES GARANTIES PAR PERSONNE ET PAR SINISTRE : 50 000 €
(Ce plafond général s'applique à toutes les garanties plafonnées comme ci-dessous)

GARANTIES ASSURANCE

gérées par **GBC MONTAGNE** - Résidence le Grand Coeur - Bâtiment B - 298 Avenue du Maréchal Leclerc - 73700 BOURG ST MAURICE,
Société de courtage en assurances, immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 17 007 353.
Contact : neige@gbc-mountain.com

1.SECOURS ET EVACUATION

Frais de secours et de recherche

Frais de premier transport

2.REMBOURSEMENT DES JOURNEES NON UTILISEES DE «FORFAITS REMONTEES MECANIQUES» ET/OU DE «COURS DE SKI» SUITE A :

Accident de ski ou sports de neige

Maladie

(l'incapacité sportive doit porter **sur le reste du séjour**)

Retour anticipé de l'Assuré et des membres de sa famille titulaires d'un «Carré Neige Intégral»

Rapatriement de la personne accidentée titulaire du «Carré Neige Intégral»

(pour les membres de la famille de l'accidenté assurés « Carré Neige Intégral » également)

Garde d'un enfant accidenté de moins de 15 ans titulaire d'un «Carré Neige Intégral»

(pour un des parents assuré « Carré Neige Intégral » également)

Arrêt des remontées mécaniques suite à panne énergétique

3.REMBOURSEMENT DES FRAIS MEDICAUX, PHARMACEUTIQUES ET D'HOSPITALISATION EN COMPLEMENT DES ORGANISMES DE SANTE

En cas d'accident (Uniquement pour les frais engagés en France métropolitaine pendant le séjour en station)

FRANCHISE de 50 € par dossier
déduite de l'indemnité due au titre
des garanties ci-contre (points 2 et 3)

GARANTIES ASSISTANCE

gérées par **EUROP ASSISTANCE** - 1 promenade de la Bonnette - 92230 Gennevilliers, Entreprise régie par le Code des Assurances Tél : 01 41 85 81 86

4.ASSISTANCE RAPATRIEMENT (EUROP ASSISTANCE)

Transport / Rapatriement	Frais réels
Retour des enfants de moins de 15 ans	Prise en charge Billet(s) retour en train 1ère classe ou en avion classe économique avec accompagnement si nécessaire
Transport du corps en cas de décès	Prise en charge du transport du corps, des soins de préparation et aménagements spécifiques au transport du corps jusqu'au lieu des obsèques Participation frais de cercueil et d'urne : 1 500 €
Chauffeur de remplacement	Frais de voyage et salaire du chauffeur ou Billet de train 1ère classe ou billet d'avion en classe économique